

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS

www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

20130916 DL 02

OBJET:

Saisine de la CCSPL

Date de convocation : 10 septembre 2013

Date de séance : 16 septembre 2013

Date d'affichage: 23 septembre 2013

Membres en exercice: 40

Membres présents: 7

Membres votants: 7

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 16 septembre à 18h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents: Jean-François VASSEUR, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Claude DEFLESSELLE, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

Considérant que la convention de délégation de service public du réseau en fibre optique arrive à échéance au 31 décembre 2014,

Considérant la nécessité de réfléchir au futur mode de gestion du réseau en fibre optique de la Somme ;

LE COMITE SYNDICAL

 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1413-1 et L.1411-4

DELIBERE

ARTICLE 1: La Commission des Services Publics Locaux de Somme Numérique est saisie afin de se prononcer sur le principe d'une délégation de service public du réseau en fibre optique de la Somme.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.